



## BUDGET PRIMITIF 2020

### SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET VILLE

**L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».**

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune [brignais.fr](http://brignais.fr)

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

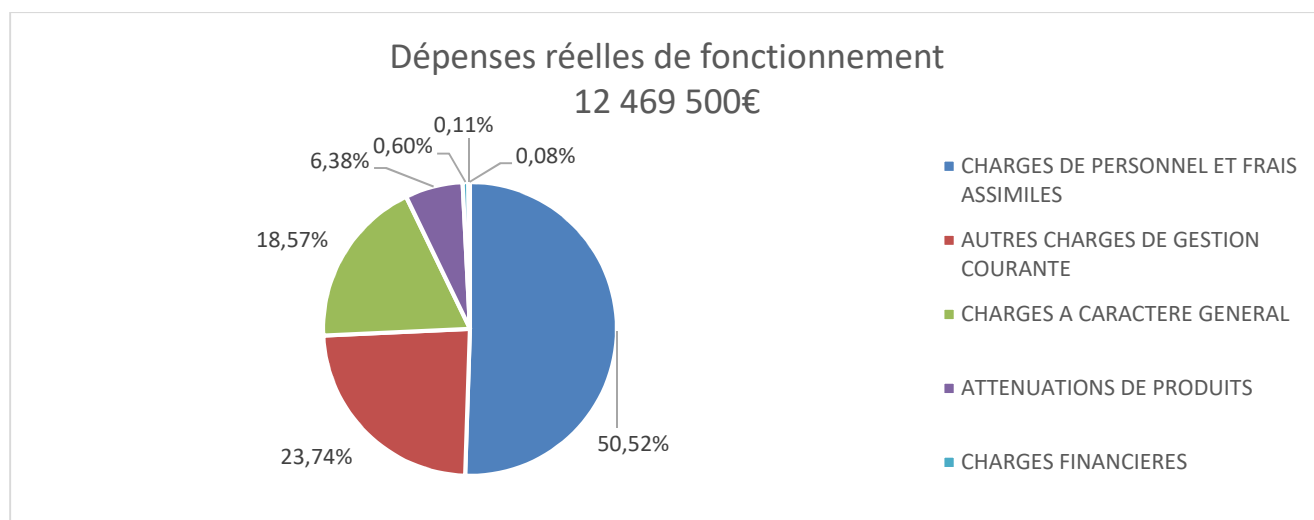
Ainsi, sur l'exercice 2020, le budget primitif de la Ville se présente de la manière suivante :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	14 080 000.00	14 080 000.00
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 400 000.00	4 400 000.00
TOTAL DU BUDGET		18 480 000.00	18 480 000.00

## I. La section de fonctionnement :

### A. Les principales dépenses réelles de fonctionnement :



REEL		BP 2019	BP 2020	variation de BP à BP en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 261 000,00	2 315 000,00	2,39%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 290 000,00	6 300 000,00	0,16%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	772 000,00	795 000,00	2,98%
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00	10 000,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 042 000,00	2 960 500,00	-2,68%
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00	75 000,00	-25,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 000,00	14 000,00	0,00%
REEL	Somme :	12 489 000,00	12 469 500,00	-0,16%

## 1. Les dépenses de gestion des services :

### a) Les charges à caractère général :

Pour rappel, les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures ou prestations de services tels que : énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain...

Ces charges sont en hausse par rapport à l'année 2019 à hauteur de +2.39 %. Elles atteignent donc 2 315 000 € pour l'exercice 2020. Cela se justifie par différents points :

- De nouvelles dépenses comme l'intégration du coût des maintenances de logiciels et systèmes informatiques en lien avec les investissements des années précédentes, ou encore l'externalisation de l'entretien des nouveaux espaces verts publics
- Des réaffectations comptables : le remplacement de l'intervenant musique par une prestation de service, le financement des activités découvertes en prestations de services au lieu de subvention ou encore le transfert des frais de communication de la Bulle d'Or du budget annexe de la Régie culturelle autonome au budget principal de la ville

### b) Les charges de personnel et frais assimilés :

La masse salariale de l'exercice 2020 évolue de 0.16%.

Parmi les hypothèses de masse salariale, on peut souligner :

- L'intégration d'un glissement vieillesse et technicité de 1%
- L'intégration sur une année complète d'un poste ATSEM à l'école Fournion en lien avec l'ouverture d'une nouvelle classe de maternelle
- Le remplacement du poste d'intervenant musique par une prestation de service

## c) Autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion courante recouvrent les participations versées aux personnes publiques mais également les subventions attribuées aux personnes privées dont les associations. L'enveloppe globale est en baisse de 2.68%.

Parmi les participations versées aux personnes publiques, on retrouve :

- Les subventions versées aux budgets annexes :  
Pour le budget de la Régie Culturelle Autonome, la participation de la commune est en baisse en lien avec la bascule des frais de communication du festival de la Bulle d'Or sur le budget principal.  
Pour le budget des Arcades, la subvention versée par la commune baisse grâce à la baisse de loyer reversé à l'OPAC propriétaire du bâtiment.  
Concernant le CCAS une légère augmentation de la subvention communale est à souligner notamment pour faire face à une hausse de la masse salariale en lien avec la refonte de la rémunération des assistantes maternelles.
- Les participations versées aux syndicats auxquels adhère la commune, augmentent sur les versements au Syseg et au SMAGGA

Concernant les subventions aux personnes privées, essentiellement les associations, celles-ci restent stables. Elles atteignent un peu plus de 947 000 €.

## 2. Les autres dépenses :

### a) Les atténuations de produits

Il s'agit :

- du prélèvement réalisé par l'Etat sur les communes qui n'atteignent pas le seuil des 25% de logements sociaux. Ce prélèvement est basé sur le potentiel fiscal par habitant de la commune. Pour 2020, il est prévu une baisse de ce prélèvement avec la hausse attendue du nombre de logements sociaux mais qui reste en deça des 25% à atteindre.

- du fonds de péréquation intercommunal et communal géré par l'Etat. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2020, il est prévu une hausse de ce prélèvement (750 000€ prévu contre 732 000€ réalisé en 2019).

### b) Les charges financières

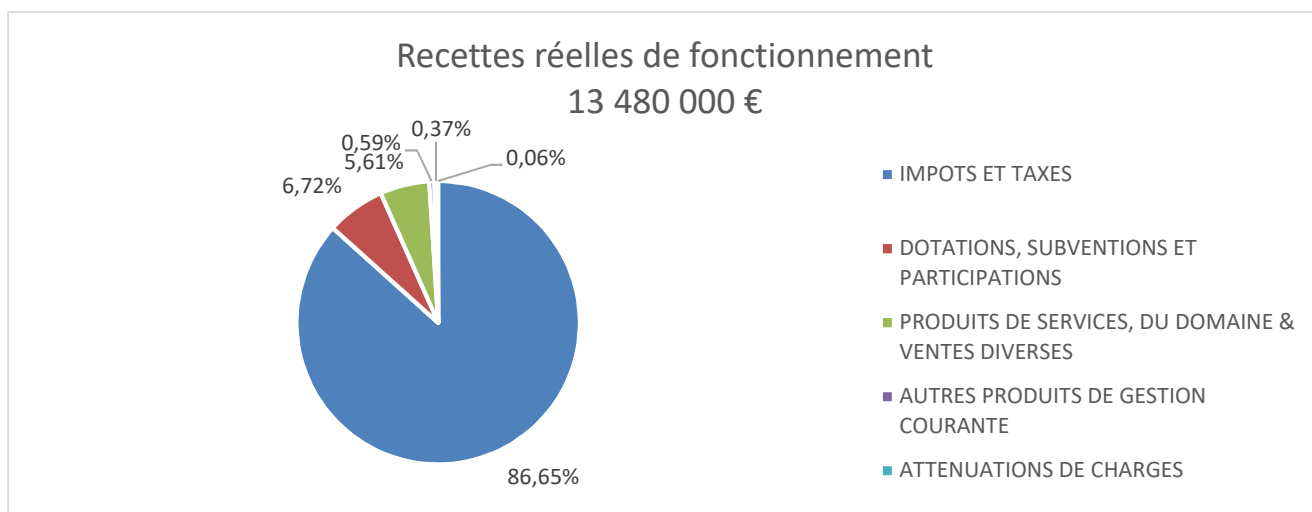
Les charges financières de la commune sont en baisse de 25% grâce à la gestion active de la dette. Le panier de l'encours de dette est réparti de façon équitable entre les prêts à taux fixes (qui représentent 50.2% de l'encours de dette et 8 prêts sur 11) et à taux variables (49.8% de l'encours de dette et 3 prêts sur 11). Au 01/01/2020, la commune a un encours s'élevant à 3 391 013.88 €, soit 296 € par habitant.

Le vieillissement de la dette de la commune permet également de réduire les intérêts versés en remboursant plus de capital.

### c) Les charges exceptionnelles

Parmi les charges exceptionnelles on retrouve entre autres des remboursements de la commune en lien avec des sinistres dont elle est responsable notamment la part franchise, une provision pour le versement d'intérêts moratoires en cas de retard de paiement de factures aux fournisseurs, les frais de remise de prix décernés aux élèves de CM2 entrant au collège.

## B. L'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement



### RECETTE

REEL			BP 2019	BP 2020	variation de BP à BP en %
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	50 000,00	50 000,00	0,00%
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	700 000,00	756 000,00	8,00%
	73	IMPOTS ET TAXES	11 611 000,00	11 680 000,00	0,59%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 006 000,00	906 000,00	-9,94%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	90 000,00	80 000,00	-11,11%
	76	PRODUITS FINANCIERS	8 000,00	8 000,00	0,00%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 000,00		-100,00%
REEL		Somme :	13 510 000,00	13 480 000,00	-0,22%

## 1. Les recettes de gestion

### a) Les produits des services

Les produits des services regroupent les recettes des usagers des différents services proposés sur la commune mais aussi la mise à disposition de personnel à d'autres collectivités. Elles sont en hausse de 8%. Cette hausse est surtout due à l'ajustement des recettes au réalisé de 2019.

Parmi les recettes les plus importantes, on retrouve les prestations de restauration scolaire et des activités périscolaires (315 000 €), la mise à disposition du personnel au budget annexe (198 500€), la refacturation du service politique de la ville à la CCVG (71 000€), les redevances d'occupation du domaine public (59 000 €), la refacturation à la résidence des Arcades de la préparation des repas du restaurant (58 000 €), les concessions cimetières (15 000 €) ou encore de recettes de médiathèque (15 000 €).

### b) Impôts et taxes

La commune maintient ses taux communaux pour l'année 2020. La hausse des recettes fiscales est donc liée à une hausse des bases de la fiscalité directe locale qui peut être soit physique (plus de logements sur la commune), soit mécanique (l'Etat revalorise chaque année la valeur locative des biens,)

L'attribution de compensation versée par la CCVG est en baisse puisqu'elle intègre pour la première année la refacturation du service informatique mutualisé. Quant à la dotation de solidarité, elle augmente avec le reversement d'un rôle complémentaire aux communes membres.

### c) Dotations, subventions et participations

Les dotations perçues sont en baisse de -9.94%. Cette baisse est surtout due aux coupes budgétaires de l'Etat. La commune qui percevait encore en 2014, 1 360 380 € de dotation globale de fonctionnement, ne devrait percevoir en 2020 que 267 000 €.

Concernant les participations de la Caisse d'allocations familiales au titre du contrat enfance jeunesse, la recette est quasi-constante. Parmi les actions financées par la CAF, on retrouve les accueils de loisirs à destination des jeunes 12-14 ans, les actions liées au handicap, les structures de la petite enfance...

Depuis 2018, l'Etat rembourse aux communes la TVA versée sur les dépenses d'entretien de bâtiment intégrées en fonctionnement. Il s'agit du fonds de compensation de TVA perçu jusqu'à présent uniquement au titre des dépenses réalisées en investissement. Pour les dépenses réalisées en 2018 versées sur 2020, le montant devrait s'élever à environ 12 000 €.

### d) Autres produits de gestion courante

Cette catégorie de recettes regroupe les recettes des revenus des immeubles. Il concerne les logements communaux mais aussi la location des structures comme les gymnases et salles communales.

## 2. Les autres recettes

### a) Les produits financiers

Les produits financiers de la commune correspondent au remboursement des intérêts de 2 prêts par le budget annexe de la RCAVB à la ville pour la construction de l'extension du Briscope.

### b) Les produits exceptionnels

Il n'y a pas de produits exceptionnels attendus en 2020. Il s'agit principalement de remboursement d'assurance.

### c) Les atténuations de charges

Ces recettes correspondent aux remboursements d'assurance perçus par la commune en cas d'arrêt pour accident du travail, maladie professionnelle ou longue maladie. La somme inscrite correspond à une enveloppe prévisionnelle selon les réalisations des années précédentes

## II. La section d'investissement

### A. Les principales dépenses réelles d'investissement

MVT	TYPE DE DEPENSE	OPERATION	Total
<input checked="" type="checkbox"/>	REEL		
<input checked="" type="checkbox"/>	EN PHASE D'ETUDE	DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	85 000
		AMENAGEMENT QUARTIER DE LA GIRAUDIERE	15 000
		REQUALIFICATION DE LA RUE BOVIER LAPIERRE	14 400
	<b>Total EN PHASE D'ETUDE</b>		<b>114 400</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	ENGAGEES EN 2020	ACQUISITION FONCIERE	550 000
		RESEAUX RUE GIRAUDIERE	358 000
		EXTENSION POLICE MUNICIPALE	295 000
		ORU DES PEROUSES	116 000
		MODES DOUX	107 000
		RESTRUCTURATION GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	80 000
		ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES	76 900
		REAMENAGEMENT MEDIATHEQUE	52 000
		RENOVATION SALLE DU GARON	50 000
		VIDEOPROTECTION	45 000
		EXTENSION TERRAINS DE PETANQUE	30 000
		PLAN LOCAL D'URBANISME	12 000
		ALIGNEMENT	7 000
		SECURITE DANS LES ECOLES	5 100
	<b>Total ENGAGEES EN 2020</b>		<b>1 784 000</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	RECURRENTES	ENTRETIEN BATIMENT	303 800
		SUBVENTION EQUIPEMENT EAUX PLUVIALES	160 000
		MATERIEL / MOBILIER / SIGNALETIQUE	136 550
		INFORMATIQUE	108 500
		SUBVENTION D'EQUIPEMENT	101 250
		VEHICULES	85 000
		ESPACES VERTS	81 000
		DEPENSES IMPREVUES	50 000
		ECLAIRAGE PUBLIC	42 000
		ENTRETIEN PARKING	28 000
		DIVERS	18 500
	<b>Total RECURRENTES</b>		<b>1 114 600</b>
<b>Total général</b>			<b>3 013 000</b>

### B. Les principales recettes réelles d'investissement

MVT	RECETTE	Total
<b>REEL</b>	CESSION	950 000
	FCTVA	460 000
	TAXE D'AMENAGEMENT	350 000
	AMENDE DE POLICE	140 000
	REMBOURSEMENT DE PRÊT PAR RCAVB	38 000
	CAUTION	2 000
<b>Total REEL</b>		<b>1 940 000</b>
<b>Total général</b>		<b>1 940 000</b>

## 1. Les recettes de cession

Les recettes de cession correspondent à la vente d'un terrain Impasse Rivoire situé dans le quartier de la Gare et à du foncier sur le site de l'ancienne entreprise Paralu.

3 391 013,88€ en 2020, soit 296 € par habitant

## 2. FCTVA

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à 16.404 % du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a devrait percevoir en 2020 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement 2018 à hauteur de 460 000 €.

Le montant des intérêts remboursés

sur 2020 est estimé à 75 000€,

intérêts courus non échus inclus

## 3. La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est perçue par les communes lors d'une construction nouvelle (y compris les extensions de bâtiments existants), sur la commune, elle est estimée pour l'année 2020 à 350 000 €.

## 4. Le produit des amendes de police

Les amendes de police perçues par l'Etat sur le territoire sont reversées à la commune.

# III. La dette

Nombre de prêts en cours au 1er/01/2020 = 11

8 prêts à taux fixe variant de 1,40% sur 10 ans à 4,92% sur 20 ans

3 prêts à taux variable basés sur le taux du livret A, sur l'Euribor 12 mois et un taux multi index (possibilité de choix entre des taux Euribor, TAG...)

La commune n'a pas contracté de prêt à taux structuré

Encours de dette au 1er/01/2020 pour une population de 11 442 habitants =

Pour mémo, 4 134 420,77€ en 2019, soit 359 € par habitant (11 513 habitants)